



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSEE  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
(Titre Ier du livre V du Code de l'Environnement)

Une enquête publique sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

**SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN IRIS / INTERVENT**  
**- DEMANDE D'INSTALLATION et d'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN**  
**au titre de la procédure ICPE**

Cette installation est rangée dans la rubrique N° 2980 - intitulée « *Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs* » de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation, éventuellement assortie du respect de prescriptions, ou un refus ; l'autorité compétente pour délivrer cette décision est la Préfète de la Région Bourgogne Franche-Comté, Préfète de la Côte d'Or.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact.

## NATURE DE L'INSTALLATION :

**PROJET D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE MECANIQUE DU VENT, COMPORTANT 8 AEROGENERATEURS** d'une puissance unitaire de 3 MW, d'une hauteur de mât de 146,69 mètres, d'une hauteur totale en haut des pales de 206,86 mètres, et de deux postes de livraison situés sur le territoire des communes de **DARCEY et CORPOYER LA CHAPELLE (21)**.

## DEMANDEUR :

**SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN IRIS / INTERVENT**  
3, boulevard de l'Europe – Tour de l'Europe 183 à MULHOUSE (68100)

Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :  
M. Philippe HOLT, ingénieur projet - Tél : 03 89 66 37 51

## EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :

Communes de **DARCEY** et **CORPOYER LA CHAPELLE (21)**

## DUREE DE L'ENQUETE : 36 JOURS

du LUNDI 26 MARS 2018 À 9 H 00  
au LUNDI 30 AVRIL 2018 jusqu'à 17 H 00

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront déposées dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de DARCEY (siège de l'enquête publique), CORPOYER-LA-CHAPELLE, BAIGNEUX-LES-JUIFS, FLAVIGNY-SUR-OZERAIN, GRESIGNY-SAINTE-REINE et POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIERE où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture des secrétariats des mairies (rappelées ci-dessous) ou pendant les permanences de la commission d'enquête.

Communes :	Jours de la semaine :	Horaires d'ouverture au public :
BAIGNEUX LES JUIFS :	les lundi, mardi, jeudi et vendredi	De 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
DARCEY	Les lundi et jeudi	De 8 h 00 à 18 h 00
	Le mardi	De 8 h 00 à 11 h 00
CORPOYER-LA-CHAPELLE	Le mardi	De 9 h 00 à 15 h 00
FLAVIGNY sur OZERAIN	Le mardi	De 14 h 00 à 16 h 00
	Le jeudi	De 10 h 00 à 12 h 00
GRESIGNY SAINTE REINE	Le lundi	De 13 h 30 à 17 h 30
POISEUL LA VILLE ET LAPERRIERE	Le vendredi	De 9 h 30 à 12 h 00

## LA COMMISSION D'ENQUETE EST COMPOSEE COMME SUIT :

<b>Président :</b> M. Georges LECLERCQ	<b>Membres titulaires :</b> M. Daniel MARTIN M. Jean-Michel MERIAUX
---	---

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants :

Darcey salle du conseil municipal	Corpoyer-la- Chapelle salle du conseil municipal	Grésigny-Sainte- Reine salle du conseil municipal	Flavigny sur Ozerain salle du conseil municipal	Baigneux les Juifs salle du conseil municipal	Poiseul-La- Ville et Laperriere Salle des fêtes
<b>Lundi 26 mars 2018</b> De 9h à 12h		<b>Lundi 26 mars 2018</b> De 14h à 17h30	<b>Mardi 27 mars 2018</b> De 14h à 16h	<b>Lundi 26 mars 2018</b> De 14h à 18h	<b>Mardi 27 mars 2018</b> De 9h à 12h
<b>Samedi 14 avril 2018</b> De 9h à 12h	<b>Samedi 7 avril 2018</b> De 9h à 12h	<b>Samedi 7 avril 2018</b> De 9h à 12h	<b>Samedi 14 avril 2018</b> De 9h à 12h		<b>Samedi 21 avril 2018</b> De 9h à 12h
<b>lundi 30 avril2018</b> De 14h à 17h		<b>Lundi 16 avril 2018</b> De 14h à 17h30	<b>Jeudi 26 avril 2018</b> De 10h à 12h	<b>Jeudi 19 avril 2018</b> De 14h à 18h	<b>Vendredi 27 avril 2018</b> De 9h à 12h

Le public pourra consulter un exemplaire du dossier comportant notamment une étude d'impact, et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, tenu à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête.

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront également être adressées au président de la commission d'enquête :

- par voie postale au siège de l'enquête
- ou par courrier électronique **avant la clôture de l'enquête soit le lundi 30 avril 2018 avant 17 h 00**, à l'adresse suivante : [pref-icpe1@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-icpe1@cote-dor.gouv.fr)
- pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

Toutes informations relatives à l'enquête, dont le dossier, pourront être consultées :

- sur support papier à la préfecture de la côte d'or, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - pôle environnement et urbanisme - section installations classées pour l'environnement. – icpe de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi ;
- sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de l'enquête ;  
<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>
- sur un poste informatique en mairie de Darcey (siège de l'enquête) au sein du bureau du secrétariat de mairie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

La préfète de la Côte d'Or adressera une copie du rapport, des annexes et des conclusions de la commission d'enquête aux mairies de DARCEY, CORPOYER-LA-CHAPELLE, BAIGNEUX-LES-JUIFS, FLAVIGNY-SUR-OZERAIN, GRESIGNY-SAINTE-REINE ET POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIERE (21), pour y être tenus à la disposition du public durant un an.

Pendant la même durée ces documents seront également consultables par le public à la préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle Environnement et Urbanisme - Section Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) ou sur le site internet de la préfecture :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>